

Trois Danseurs Brûlés à Mort dans le Maine (VOIR DETAILS PAGE 15)

Redaction & Administration
75, rue de l'Eglise
EDMUNDSTON
Nou-Brunswick — Canada
Casier Postal 159

LE MADAWASKA

JOURNAL HEBDOMADAIRE EN ACADIE FONDE EN 1913

XXe ANNEE

EDMUNDSTON, N.-B. 14 DECEMBRE, 1933.

No. 50

Petites Nouvelles D'un Peu Partout

MORT DE M. LE JUGE PIERRE D'AUTEUIL

Québec, 11 — M. le Juge Pierre D'Auteuil est mort ce matin à 76 ans et 8 mois souffrant d'urémie. M. D'Auteuil naquit à la Rivière-Ouelle, Kamouraska, le 2 avril 1857. Admis à la pratique du droit en juillet 1881, il pratiqua sa profession à Québec puis à la Malbaie. De 1892 à 1898, il fut élu député conservateur à Québec, à trois reprises dans Charlevoix et deux fois dans Charlevoix-Saguenay. Le 3 mars 1921, il était nommé juge de la Cour supérieure.

MORT D'UN LIEUTE- NANT-GOUVERNEUR

Chippewatong, 9 — M. Charles Dalton, lieutenant-gouverneur de l'île de la Rivière-Bouard, est mort ce matin à 83 ans. Il avait souffert d'une hémorragie il y a plus d'un mois en tombant sur le pavé glacé et était à l'hôpital depuis lors. Une broncho-pneumonie se déclara ensuite.

LA VOIE S'AVOUÉ COUPABLE

Québec, 9 — M. Adhème Lavoye, de la Rivière-du-Loup, s'est avoué coupable jeudi, devant M. le Juge Huges Fortier, en Cour des sessions, à trois accusations de conspiration. Il était un des membres du groupe de contrebandiers qui, croit-on, ont fraudé les gouvernements provincial et fédéral d'une somme d'environ \$1,500,000 par la contrebande de liquors. L'avocat de l'accusé lui a conseillé de se dire innocent, mais Lavoye a insisté pour s'avouer coupable, et sa sentence sera rendue le 13 décembre.

LES JEUNE-IRLANDE

Dublin, 9 — Le conseil exécutif de l'Etat libre a déclaré illégale l'association des Jeune-Irlande, qui est affiliée au parti de l'Irlande-Unie. L'association a répondu en affirmant que le port de «chemises blanches» n'a rien d'illégal et qu'elle continuera l'œuvre qu'elle a entreprise.

MORT DU DR A. F. EMERY

Saint-Jean, N.-B., 9 — Le Dr A. F. Emery est mort à l'hôpital général ici, jeudi après plusieurs semaines de maladie; il avait 77 ans, et avait depuis 45 ans joué un rôle important dans la vie publique de Saint-Jean et des Provinces Maritimes.

UNE TAXE DE \$2 60

Washington, 9 — Le comité chargé par le président Roosevelt du contrôle de l'alcool a décidé de recommander au Congrès d'imposer une taxe de \$2 60 par gallon d'alcool distillé.

TROIS FOIS SOUSCRIT

Washington, 9 — L'émission du gouvernement américain de près d'un million de dollars, exactement \$50,000,000, mise sur le marché jeudi matin a été souscrite presque trois fois en une journée. Cette émission porte un intérêt de 2 1/2%. Hier, on annonça qu'un total de \$2,714,000,000 avait été souscrit.

QUEL SERA LE SUCCESSEUR DE SIR ARTHUR CURRIE ?

Un rumeur désigne les noms suivants comme successeurs de sir Arthur Currie à la présidence de l'Université McGill: M. E. W. Beatty, président du Pacifique Canadien, de la chancellerie; Charles-Avery Dunning, ancien ministre des chemins de fer et canaux; M. Martin, doyen de la Faculté de médecine de McGill; M. W. H. Massey, ancien ministre canadien à Washington et président de la Fédération libérale nationale.

Alfred Lévesque s'est livré à la Justice

CANONISATION DE BERNADETTE SOUBIROUS

Une vingtaine de cardinaux et 50,000 pèlerins assistent à la canonisation.

APPLAUDISSEMENTS

Des cardinaux et des évêques français prennent place près du Saint-Père.

CITE VATICANE, 9 — Une jeune Française, qui eut une vision de la Vierge Marie dans une grotte de Lourdes, il y a 75 ans, a été officiellement placée hier au nombre des Saints.

En plus des foules italiennes qui se pressent dans la basilique vaticane pour la cérémonie de la canonisation de Bernadette Soubirous on remarquait 6,000 pèlerins de France et à leur tête vingt évêques. Il y avait un émouvant contraste entre le déploiement féérique d'herbes et l'image de la nouvelle Sainte, assise, ses bras à la main, alors qu'elle se préparait à traverser une rivière aux eaux glacées. Ce fut à ce moment qu'elle vit la Vierge dans la grotte.

Cette grotte est devenue aujourd'hui le sanctuaire de Lourdes, lieu fameux de pèlerinages où se sont rendus des millions de Catholiques pour demander leur guérison et l'obtenir.

Bernadette elle-même mourut au couvent des Sœurs de la Charité de Nevers, en 1879, après une vingtaine d'années de vie religieuse, années de souffrances. Elle disait qu'elle devait souffrir afin que les autres soient soulagés.

La cérémonie d'hier, en la basilique de Saint-Pierre, fut une des plus solennelles de l'Église catholique. Le Souverain Pontife fut conduit à Saint-Pierre, porté sur la sedia gestatoria entouré des cardinaux présents à Rome d'évêques et de prêtres et de toute la cour pontificale.

Suite à la page 14

Mme B.-H. LABBE DECEDEE LUNDI

La défunte née Emma Hébert était âgée de 42 ans et cinq mois.

Funérailles mercredi dernier

Est décédée sur la rue Canada à Edmundston, dans le courant de l'avant-midi de lundi dernier, Mme Benjamin-H. Labbé, née Emma Hébert. Elle était âgée de 42 ans et 5 mois et ma'ade depuis deux mois.

La défunte laisse pour pleurer sa perte cinq fils, Louis, Wilfrid, Willie Leo et Edgar; deux filles, Gilberte et Raehèle; un frère, Johnny, et une sœur, Mme Michel Lajoie de Ste-Rose, P. Q.

Les funérailles eurent lieu mercredi matin à 9 heures dans l'église de l'Immaculée Conception d'Edmundston.

Le service funèbre fut chanté par le curé M. l'abbé W. J. Conway. Les porteurs étaient MM. Tom Hodgson, Frank Simard, Damase Michaud, Henri Soucy, Leonard Albert et Nap Côté.

L'inhumation se fit au cimetière de la ville.

Nos sympathies à la famille en deuil.

LE 25 JANVIER

Ottawa, 12 — On vient d'annoncer officiellement que l'ouverture de la session du Parlement fédéral est fixée au 25 janvier.

NONAGENAIRE DECEDEE A ST-ANDRE, N.-B.

Mme Pierre Lavoye âgée de 92 ans et 5 mois. — Elle comptait 444 descendants dont trois prêtres et trois religieuses.

Funérailles à Parent, P. Q.

Est décédée à St-André le 2 décembre dernier, Mme Pierre Lavoye née Philomène Corbin âgée de 92 ans et 3 mois.

Cette nonagénaire avait 444 descendants dont quatre familles comprenaient cinq générations.

Parmi les descendants mentionnés l'abbé Léon Levesque premier curé de Grand Anse et le R. P. Alfred Levesque professeur au Collège de Ste-Anne de Church Point, N. E. tous deux de la troisième génération et l'abbé Fidèle Poitras vicaire à Rogersville, N. B., qui est de la quatrième génération, la Révérende Soeur Marie St-Alfred et la Révérende Soeur Marie St-Pierre tous deux des Filles de l'Assomption de Campbellton et la Révérende Soeur Blatrice des Soeurs Hospitalières de St-Basile.

Parmi les enfants de la défunte ceux qui ont atteint la cinquième génération sont: Mme Etou Cyr (Philomène) qui compte 92 descendants, Mme Régis Beaulieu (Christine) qui compte 80 descendants, M. André Levesque qui compte 55 descendants et M. Pierre Levesque qui compte 52 descendants.

Les funérailles eurent lieu à Parent, P. Q. au milieu d'un grand concours de parents et d'amis le service funèbre fut chanté par l'abbé Léon Levesque curé de Grand-Anse assisté de l'abbé Fidèle Poitras comme diacre et de l'abbé M. Marcellin curé de la paroisse, comme sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Antoine Beaulieu, Pierre Beaulieu, Léo Bellefleur, Edmond Bellefleur, Wall Bellefleur et Alphonse Bellefleur. Son garçon Johnny Lavoye portait la croix.

Nos sympathies à la famille éplorée.

NOUVELLES PLAQUES D'AUTO

POUR 1934

FREDERICTON, N. B. — Les plaques d'enregistrement pour les automobiles pour 1934, viennent d'arriver. Elles sont l'inverse de celles de 1933.

Les lettres et les chiffres sont bleus sur un fond blanc. Au bas il y a «34 New Brunswick», tandis que cette inscription était au haut de la plaque en 1933.

Les chiffres seront, comme l'année dernière précédés d'une lettre désignant l'un des sept bureaux d'enregistrement dans la province: E-Frederton; J-St-Jean; M-Moncton; S-St-Stephen; W-Woodstock; R-Campbellton; and N-Nashua.

Comme par le passé, les plaques de 1933 sont bonnes jusqu'au 1er avril 1934.

DUPONT EST CONDAMNE AU PENITENCIER

Coupable d'avoir volé l'automobile du docteur F. Collin de cette ville.

IL ETAIT SANS ARGENT

Léo Dupont accusé d'avoir volé une automobile appartenant au docteur Fortunat Collin d'Edmundston a comparu en cour locale mardi dernier et fut condamné par le magistrat E. J. Hubert à cinq d'emprisonnement au pénitencier de Dorchester.

Questionné par le magistrat Dupont dit qu'il était âgé de 26 ans, natif de Ste-Ros du Décapé, P. Q. et qu'il avait suivi un cours commercial au collège pendant trois ans.

Il avoua avoir été déjà condamné, à Rivière-du-Loup, à deux ans de prison pour un vol commis en 1931. L'année dernière il fut arrêté de nouveau pour le vol d'une automobile et obligé de purger une sentence d'ans la prison de Québec.

Interrogé par l'avocat de la couronne M. Albert Dionne, Dupont déclara qu'au moment où il s'empara de l'auto du docteur Collin, il était sans argent et très anxieux de se rendre à Québec. C'était donc l'unique moyen auquel il put songer pour s'y rendre.

L'Hon. VENIOT RETOURNE A L'HOPITAL

L'ancien ministre des Postes est retourné à Montréal où il suivra des traitements médicaux.

Bathurst, N. B. — L'hon. Pierre J. Veniot, député fédéral du comté de Gloucester et ancien ministre des Postes dans le cabinet King, est parti à semaine dernière pour Montréal. Il est entré à l'Hôpital Général pour y suivre des traitements médicaux.

Depuis un an M. Veniot est dans un état de santé qui l'a rendu incapable. Après avoir subi une opération sérieuse, il n'a pu se rétablir suffisamment pour vaguer à ses occupations régulières.

Quelque sa condition s'améliorait lentement depuis quelques mois, il a cru sage de retourner à Montréal pour recevoir d'autres traitements médicaux.

Nous faisons des vœux pour que l'ancien premier ministre de cette province, retrouve la santé robuste qui l'a toujours favorisé, le plus rapidement possible.

DECEDEE A ST-FRANCOIS

Dame Vve ARSENE LEBEL

St-François, N. B. (D.N.C.R.) Le 6 décembre ont eu lieu le service et la sépulture de Dame Vve Arsène Lebel, née Henriette Michaud, décédée le 3 courant à l'âge de 67 ans.

Le service fut chanté par M. le curé Ernest Lang, assisté des abbés T. Lambert et C.-E. Michaud de Clair, comme diacre et sous-diacre. Les porteurs étaient MM. Ernest et Arsène Lebel, Philippe et Jos. B. Michaud, Arsène Cyr et Patrice Michaud.

Les chiffres seront, comme deuil deux fils, Ernest et Aurèle, de St-François, Me, cinq frères, M. Eugène Michaud de Rivière-du-Loup, M. Elisée Michaud de Wallgrass, Me, M. Patrice Michaud de Brunswick, Me, MM. Jean-Baptiste et Adélaïde Michaud de cette paroisse. Nos sympathies à la famille en deuil.

Malgré d'actives recherches il était introuvable. — Son enquête préliminaire fixée à vendredi. — En liberté sous caution.

Alfred Lévesque, recherché par les autorités fédérales sous l'accusation d'avoir conspiré dans le but de violer la loi des douanes et celle de l'Arctique, s'est livré à la Justice à Québec, mardi de cette semaine.

Depuis quelques semaines d'actives recherches étaient faites par les officiers de la Gendarmerie Royale. Mercredi dernier deux détectives, les sergents Brunet et Noël de Québec, étaient à Edmundston, dans le but de retracer Lévesque. Sur l'ordre du procureur général de la province, le magistrat de police Hubert de cette ville donna aux détectives un permis pour fouiller les dossiers du bureau de télégraphie local. Après certaines difficultés faites par le gérant de ce bureau, M. Georges Wilkes, qui ne voulait pas permettre l'examen de ses fichiers sans l'autorisation de ses chefs les détectives purent agir à leur guise. Leurs recherches ne donnèrent cependant aucun renseignement pratique. Les messages de Lévesque étaient écrits d'après un code spécial.

Mardi matin, à la grande surprise des officiers de la loi, Lévesque se présenta volontairement au Palais de Justice de Québec. Un officier qui, sans doute, courrait après l'accusé depuis quelque temps, voulut l'arrêter. Cependant comme il ne pouvait pas procéder à cette arrestation dans le Palais de Justice même il requit l'aide d'un constable pour faire sortir Lévesque du Palais d'abord puis pour l'arrêter ensuite.

Les avocats de Lévesque, Mmes Antoine Rivard et Oscar Gagnon s'opposèrent à cette manœuvre en déclarant que leur client était venu de lui-même précisément pour se présenter devant un juge afin de répondre à l'accusation portée contre lui, et que par conséquent il n'y avait aucune raison de vouloir forcer Lévesque à sortir du Palais de Justice pour l'arrêter et le ramener ensuite devant un juge alors que précisément il était venu pour cela.

On permit donc à Lévesque d'attendre quelques instants dans le corridor jusqu'à ce qu'il puisse comparaître devant le juge Demers qui siégeait alors en Cour.

A une heure Lévesque comparait et en son nom ses procureurs présentèrent une enquête préliminaire qui fut fixée à vendredi prochain.

Les avocats ont déclaré qu'ils n'avaient pas de demande de cautionnement à faire pour le moment et qu'ils verraient à en faire une, s'il y avait lieu, d'ici à ce que l'enquête préliminaire commence. Plus tard le cautionnement requis a été fourni.

SOMMAIRE

Page 1 — Nouvelles
Page 2 — English page
Page 3 — Rédaction, revues des journaux, correspondances, etc.
Page 4 — Page agricole
Page 5 — Au foyer: article de Pierre l'Ermite, hygiène, recettes, conseils pratiques, bons mots, etc.
Page 6 — Nouvelles générales
Page 7 — Nouvelles générales
Page 8 — Activités Sportives
Page 9 — Nouvelles générales
Page 10 — Annonces
Page 11 — Page de la Jeunesse
Page 12 — Cartes d'affaires et divers
Page 13 — Feuilleton: «Le Mystérieux Monsieur de l'Aigle»
Page 14 — Courriers des paroisses de la région
Page 15 — Petites annonces classées, etc.
Page 16 — Notes locales et autres nouvelles.